



NOTE SUR LE TRANSPORT

OIC/COMCEC-FC/29-13/D(13)



COMCEC

NOTES DU BCC

TRANSPORT

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

MAI 2013

NOTE SUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DU TRANSPORT

Le secteur du Transport a considérablement progressé durant le siècle passé conformément aux demandes croissantes d'un transport rapide, peu coûteux et de qualité. Les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information et des communications ont largement contribué à ce développement. Bien que les modes traditionnels de transport aient réalisé d'importants progrès au cours de cette période, les nouveaux modes à savoir le transport urbain est relativement devenu plus commun.

Le transport est non seulement considéré comme un important secteur au sein des pays, mais il est également devenu un domaine significatif de coopération entre eux. Les développements réalisés en matière de commerce, de tourisme et des flux des investissements internationaux ont eu un impact colossal sur la promotion du transport international. Actuellement, l'accroissement de la participation du secteur privé dans ce domaine, et notamment dans les services logistiques, a rendu moins chers les coûts de transport et a facilité le commerce international. Cependant, il existe une énorme diversité parmi les pays en termes de qualité des infrastructures et des coûts de service de transport. Les pays qui sont parvenus à atteindre les normes internationales dans le secteur du transport ont eu l'avantage de bénéficier de la mondialisation et de s'intégrer à l'économie mondiale. Par ailleurs, plusieurs pays et plus précisément les Pays les Moins Avancés (PMA) souffrent des infrastructures inadéquates et d'un accès médiocre aux services de transport appropriés.

Eu égard au développement économique, les pays devraient constamment améliorer et moderniser leurs infrastructures et services de transport en vue de concurrencer avec l'économie mondiale. Des infrastructures médiocres, des services de transport sous-développés, de lourdes formalités transfrontalières et des règlements contre-productifs débouchent sur des coûts de transports élevés et par conséquent des exportations limitées, des investissements faibles et une modeste production. En outre, de pauvres infrastructures limitent également l'accès des individus aux services de base telle l'éducation et la santé ce qui constitue un grand obstacle à l'allègement de la pauvreté.

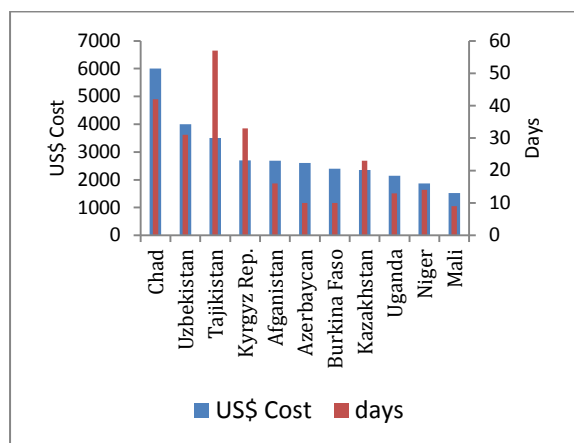
Coopération dans le domaine du transport sous les Auspices du Transport du COMCEC

L'image globale de ce secteur dans les pays de l'OCI est complètement hétérogène. Alors que quelques pays membres ont relativement pu mettre en place des infrastructures plus avancées et plus efficaces, plusieurs Etats Membres souffrent encore d'une infrastructure et de services sous-développés entravant leur développement économique et social.

Les figures 1 et 2 illustrent les dimensions de la diversité parmi quelques Etats Membres en matière de coûts de transport. Conformément au rapport élaboré en 2012

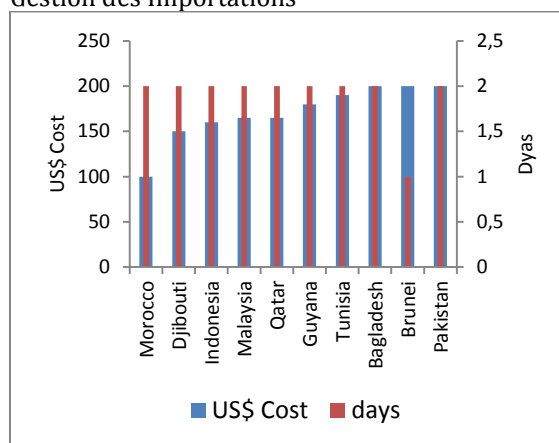
par la Banque Mondiale sur le Doing Business, le transport terrestre et la gestion des importations dans les Etats Membres enclavés s'avèrent être plus difficiles et s'élèvent à plus de 2000 dollars américains, montant qui dépasse de dix fois au minimum celui des meilleurs performants des Etats Membres

Figure 1: Transport Terrestre et Gestion des Importations dans les Etats Membres sélectionnés



Source: Banque Mondiale "Doing Business 2012"

Figure 2: Les Meilleurs Performants des Etats Membres en termes de Transport Terrestre et Gestion des Importations



Prenant en considération le rôle vital du secteur de transport en matière du développement économique et social des Etats Membres, le Sommet Economique du COMCEC tenu en 2009 a donné la priorité à la coopération dans le secteur du Transport parmi les Etats Membres. Depuis, un grand progrès a été accompli quant à la promotion de la coopération dans ce secteur.

La Session Ministérielle de l'Echange de Vues de la 27ème Session du COMCEC, tenue en 2011 a été consacrée au thème de "Impact des Réseaux de Transport sur le Commerce et le Tourisme". Un atelier préparatoire et une RGE ont été tenus avec succès à Izmir, en Turquie en 2011. La RGE et l'atelier ont identifié quelques obstacles majeurs rencontrés entre autres par les Etats Membres dans le domaine du transport, à savoir:

- Infrastructures de transport inadéquates
- Services de maintien médiocres
- Services logistiques sous-développés
- Ressources financières et opportunités de financement limitées
- Faible progrès quant à la signature et à l'application des conventions internationales pertinentes.
- Procédures compliquées et manque de facilités transfrontalières
- Cadre de régulation sous-développé.

Ces obstacles se traduisent par des coûts de transport plus élevés menant à de faibles investissements, production et commerce. C'est pourquoi, les Etats Membres devraient améliorer leurs infrastructures et adopter des politiques judicieuses en vue de promouvoir les normes des infrastructures et des services pour répondre aux conventions internationales. Dans ce contexte, la disparité dans la situation du secteur de transport parmi les Etats Membres représente une opportunité cruciale pour la contribution au développement du secteur à travers la solidarité. Echanger les meilleures pratiques et expériences entre les Etats Membres dans les domaines critiques comme les capacités juridiques, institutionnelles et humaines contribuera considérablement au développement du secteur.

Stratégie du COMCEC sur le Transport et les Communications

Le Transport et les Communications sont définis comme étant l'un des six domaines de coopération figurant dans la Stratégie du COMCEC, qui a été adoptée par la 4ème Conférence Islamique Extraordinaire au Sommet tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah. L'objectif stratégique de coopération dans le domaine du transport et des communications est défini comme " l'amélioration du fonctionnement, de l'efficacité et de la durabilité du transport et des communications dans les Etats Membres".

La Stratégie a identifié les les résultats des domaines de transport et de communications comme suit:

- Cadre de Régulation
- Capacités Humaines et Institutionnelles
- Politiques des Infrastructures de Transport
- Technologies d'Information et de Communications

Pour atteindre son objectif stratégique, la Stratégie a inventé deux nouveaux instruments de mise en vigueur à savoir le Groupe de Travail de Transport et la Gestion du Cycle de Projet (GCP). Conformément à la Stratégie, les Réunions du Groupe de Travail sont tenues régulièrement deux fois par an. Le Groupe de Travail du Transport vise à rassembler les experts techniques des Etats Membres pour échanger les expériences, diffuser les connaissances et développer une compréhension commune sur les questions du transport et des communications. Le GPC apporte un cadre clair et bien défini financier pour la mise en vigueur de la Stratégie du COMCEC. D'après le GCP, le Bureau de Coordination du COMCEC fournira des subventions pour les projets proposés par les Etats Membres au sein du cadre de la Stratégie.

Première Réunion du Groupe de Travail du Transport

La Première Réunion du Groupe de Travail du COMCEC a été tenue le 28 mars 2013 à Ankara, en Turquie sous le thème de “Modalités de Financement des Infrastructures du Transport: Partenariat du Public-Privé (ppp) dans les Etats Membres”. Ont pris part à la Réunion les représentants de 13 Etats Membres qui ont déjà notifié leurs points focaux au Groupe de Travail du Transport à savoir: le Bahrein, le Burkina Faso, l’Egypte, l’Indonésie, l’Iran, la Jordanie, le Kazakhstan, le Nigéria, Oman, le Pakistan, le Sénégal, la Turquie, et l’Ouganda. Les représentants du Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, la Banque Islamique pour le Développement, l’OAIA, la Corporation pour le Fiancement International (CFI), l’Unité d’Intelligence des Economistes (UIE) et le TAV Airports Holding ont également assisté à la Réunion.

La Réunion a examiné les modalités de financement au niveau des investissements des infrastructures de transport et l’étude intitulée “ combler les écarts: les défis de la mise en oeuvre des PPP de Transport dans les Etats Membres de l’OCI”, laquelle est considérée comme une référence importante pour l’application des PPP.

Des représentants de quelques Etats Membres ont également fait des présentations sur leurs expériences en PPP dans le secteur du transport. Les présentations ont fait état des lois distinctes, des institutions, des histoires à succès et des défis dans la mise en vigueur du PPP dans le secteur du transport au sein des Etats Membres concernés. La Réunion a également donné l’occasion aux représentants des institutions financières internationales et d’une firme expérimentée en affaires du PPP de partager leurs perspectives sur la mise en oeuvre des projets du PPP.

Les présentations et les délibérations effectuées lors de la réunion ont souligné que la mise en œuvre des projets du PPP s’avère plus compliquée et plus coûteuse que le financement du budget traditionnel. Toutefois, le PPP a l’avantage de favoriser un financement additionnel, des ressources humaines et des expertises supplémentaires, d’accroître la modernisation des technologies et des pratiques, d’améliorer le climat de l’investissement et de promouvoir l’efficacité des infrastructures. Elles ont également noté que la réforme institutionnelle et régulatrice, le développement des ressources humaines au sein des autorités pertinentes, l’identification et l’allocation des risques, la transparence dans le traitement des procédures sont des facteurs importants dont il faudrait tenir compte pour le succès du PPP.

Perspectives d’avenir

La situation actuelle du secteur du transport dans plusieurs Etats Membres est inférieure aux normes internationales et entrave leur développement économique et social. La Stratégie du COMCEC sur le Transport et les communications vise à faire face aux obstacles communs auxquels sont confrontés les Etats Membres et à

améliorer le fonctionnement, l'efficacité et la durabilité du transport et des communications dans les Etats Membres. Elle a inventé deux instruments de mise en œuvre.

Le Groupe de Travail sur le Transport se fixe pour objectif dans le rassemblement des experts techniques des Etats Membres l'échange des expériences, la diffusion des connaissances et le développement d'une compréhension commune au sujet des questions identifiées par la Stratégie dans la section consacrée au Transport et aux Communications. Le Groupe de Travail sur le Transport se réunira au moins deux fois par an. La Deuxième Réunion sera tenue au dernier trimestre de l'an 2013.

Le financement sera fourni aux projets judicieux et soumis par les ministères distingués et les autres institutions publiques des Pays Membres et les Institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Stratégie. Le premier appel à projets sera fait en septembre 2013.